

18 MARS, JOUR DE REVENDICATION !



Tout un symbole : le 18 mars 1871, proclamation de la Commune de Paris !

Tous les lobbies qui descendent aujourd'hui dans la rue, familles « traditionnelles », taxis, bonnets rouges et autres magasins de bricolage.... ont obtenu satisfaction du gouvernement, qui recule devant quelques milliers, voire quelques centaines de manifestants. Serons-nous, nous les travailleurs, les seuls à ne pas être entendus, les seuls à devoir payer pour tout ce que d'autres ont obtenu d'un gouvernement sans honneur, qui renie aujourd'hui ce qu'il défendait hier ?

Le 6 février, la CGT seule, dans ses diverses composantes (actifs, retraités, jeunes, salariés du privé et du public) a rassemblé des dizaines de milliers de marcheurs dans les rues du pays. Le 18 mars, c'est en compagnie d'autres syndicats (FO, FSU, Solidaires....) que ses militants et syndiqués, rejoints par la grande masse des travailleurs en lutte dans les entreprises menacées, doivent imposer au gouvernement la mise en place de la politique sociale à laquelle il s'était engagé lors de la campagne des présidentielles. Ils doivent faire entendre leur exigence d'une autre politique que celle consistant à satisfaire la moindre demande du patronat, parfois sous couvert d'évolution positive. Ainsi, la création du nouveau pôle public des Mines, chargé de la prospection de terres rares et autres gaz de schistes... Questions : « Quand les gisements auront été identifiés, grâce à l'argent public, qui engrangera les profits ? » ; « Quel avantage pour les salariés de Renault que l'entrée de l'Etat dans le capital du constructeur ? » ; « Quelles contreparties le patron du MEDEF va-t-il donner au pacte de compétitivité ? » Trop de questions pour lesquelles, malheureusement, nous connaissons déjà les réponses, toutes plus préoccupantes les unes que les autres.

Les divers cadeaux au Medef – Crédit Impôt Compétitivité Emploi, ANI, Crédit Impôt Recherche, exonérations de cotisations, Pacte de Responsabilité – s'élèvent à plus de 200 milliards d'euros. Pour quel résultat ? Les plans dits « sociaux » se multiplient, dont le dernier en date lié à la fermeture pure et simple de l'unité de Carbone-Savoie à Lannemezan, pourtant installée il y a 5 ans grâce à l'apport de 15 millions d'euros de fonds publics. Ce simple fait démontre que ce ne sont pas les "aides" que reçoivent les patrons qui changeront leur seul objectif : la rentabilité pour les actionnaires !

La fin de notre « modèle social », issu de la Résistance et conquis de haute lutte contre les patrons collaborateurs, est l'objectif qu'ils veulent atteindre. Sous couvert de modernisme, il faudrait abandonner la protection sociale dans toutes ses dimensions. Alions-nous accepter le diktat de la Commission européenne et de notre « partenaire » allemand qui a plongé ses travailleurs dans la misère ?

Nous n'avons pas d'autre choix que de descendre dans la rue, elle seule nous a permis dans le passé de conquérir nos avancées sociales dont les patrons, avec la complicité du gouvernement, veulent nous dépouiller.

Pas d'alternative !
Faisons du 18 MARS
une journée
de très forte mobilisation,
qui en appellera d'autres..!

Sommaire

- 1 . L'édito « 18 MARS, jour de revendication ! »
- 2 . L'action
- 3 . L'information
- 4 . L'orga : le point/La vie des sections.

• Les bâtisseurs aux mains d'or !



Les salariés de l'usine Carbone Savoie de Lannemezan sont en lutte avec leur syndicat pour refuser la fermeture de leur usine. Malgré un ralentissement

passager conjoncturel, cette usine est bénéficiaire et, surtout, son avenir est très prometteur du fait de la demande mondiale d'aluminium en augmentation de 5 à 7 % par an.

Les salariés ont consenti des sacrifices, ils ont acquis un savoir-faire, qui ne doivent pas être gâchés par une stratégie du « tout pour l'actionnaire » qui veut toujours plus de retour sur investissement. Les syndicats CGT du plateau de Lannemezan et des vallées mettent tout en œuvre pour empêcher la fermeture du site. « Que partent tous les actionnaires ! nous gèrerons les usines en les nationalisant... Les bâtisseurs aux mains d'or vous licencient tous, pour nous avoir exploités en construisant des fortunes indécentes sur notre dos, pour avoir corrompu les élites politiques et financières, pour n'offrir aucun avenir aux ouvriers que nous sommes et à nos familles » écrivent-ils dans leur tract. « Ni partir, ni mourir... Agir ! » (Pour signer la pétition contre la fermeture de l'usine, aller sur le site de la CGT Tarbes :

www.petitions24.net/non_a_la_fermeture_de_carbone-savoie_a_lannemezan_65)

• La criminalisation des syndicalistes CGT s'amplifie !

Les militants syndicaux, en particulier CGT, sont de plus en plus agressés. Quelques exemples récents : au Havre, ce sont deux co-secrétaires généraux de l'UL CGT qui ont été convoqués au commissariat sur plainte d'un huissier travaillant pour une entreprise, « bousculé », cette plainte s'ajoutant à celle déposée par l'antenne havraise du parti socialiste, « dégradée », qui conduira nos camarades devant le tribunal le 21 février. Il semblerait que la CGT dérange...

A Saint Avold, en Moselle, ce sont des agents municipaux qui poursuivent le maire qui les a sanctionnés pour avoir créé une section CGT au sein de la mairie. Jugement attendu en mars.

Quant à Lyon, la Cour d'appel avait confirmé la relaxe de nos deux camarades Pierre Coquan et Michel Catelin mais le ministère public entend obtenir un pourvoi en Cassation. Cette situation s'ajoute à celle, identique, concernant les 5 de Roanne. « Quand on s'en prend à un militant de la CGT, c'est toute la CGT qui est attaquée » avait déclaré Thierry Lepaon à Roanne.

Il faut d'urgence une loi d'amnistie sociale afin que tous puissent continuer à militer sans risquer de se retrouver en garde à vue pour avoir juste voulu défendre l'intérêt de tous et le progrès social !

• Un projet dangereux

Le projet de loi sur la démocratie sociale, présenté en Conseil des ministres le 22 janvier, comporte un volet sur le financement des organisations syndicales. Aujourd'hui, le financement de la CGT, assuré majoritairement par les cotisations de ses adhérents, est complété par un financement de la part des entreprises ou des branches et des pouvoirs publics : c'est légitime compte tenu des missions d'intérêt général que remplit le syndicalisme. Le projet de loi propose un financement basé sur la création d'un fonds mutualisé au niveau national. Pour la CGT, ce fonds devrait permettre la mise à disposition de salariés pour l'activité syndicale. Mais le fonds proposé ne répond pas à cet objectif et, surtout, le niveau de son financement est renvoyé à des décrets ultérieurs. De plus, il ne tient pas compte de la représentativité des différentes organisations. Au contraire, le financement des organisations patronales tiendrait compte de leur poids respectif. Deux poids deux mesures... Au final, le plus grave est que ce projet réduit le syndicalisme à un rôle institutionnel, et ses moyens d'action, à des questions uniquement financières et non politiques. La CGT affirme sa volonté d'une véritable négociation sur les moyens nécessaires à la démocratie syndicale.



Carte-pétition de l'UCR CGT

110 000 exemplaires signés dans les régions, plus 10 000 remis à l'Elysée, plus des centaines envoyés directement au Président, par des actifs et des retraités.

• Attention, les droites les plus réactionnaires en embuscade sur les droits des femmes...

Qu'elles s'appellent « manif pour tous » ou « Jour de colère », les démonstrations auxquelles on assiste actuellement, sous prétexte de défense de la famille « traditionnelle », sont des attaques massives et concertées contre les droits que les femmes européennes ont mis des années à faire reconnaître. A quelques semaines de la célébration du 8 mars, journée internationale de la lutte pour les droits des femmes, sarcastiquement traduite par « journée de la femme » par certains machistes..., ces faits sont particulièrement graves. Ne nous y trompons pas, il s'agit là de refaire peser sur les femmes le poids de la religion, quelle qu'elle soit, le poids de l'obscurantisme, et des théories les plus rétrogrades. Au 19^{ème} siècle, et même dans la première partie du 20^{ème}, certains doutaient de leur

capacité à se former un jugement leur permettant de voter ! Elles ont pourtant prouvé, durant les périodes difficiles, qu'elles pouvaient assumer le même rôle, les mêmes responsabilités que les hommes : que ce soit durant la première guerre, où elles ont pris, y compris dans les usines, la place laissée libre par leurs compagnons partis au front, ou durant la seconde où leur activité dans la résistance à l'occupant leur a valu d'être torturées et exécutées comme leurs camarades

hommes. Elles ne veulent plus être en tutelle, que ce soit par un père, un frère ou un mari. La lutte des Françaises, des Espagnoles, des Portugaises, retentit bien au-delà de l'Europe et on peut se réjouir que de nombreux hommes se soient joints à leurs actions contre le retour à l'ordre ancien.



• C'était mieux avant ?

On entend souvent les plus jeunes dire cela. Mais savent-ils que, lorsque nous, les anciens, avons commencé à travailler, il n'y avait que 15 jours de vacances, qu'il a fallu se battre pour une troisième semaine, puis se battre encore pour arriver à avoir un mois de congés ?

Que nous faisions 48 heures par semaine, qu'il n'y avait pas toujours de réfectoire, encore moins de tickets restaurant et qu'il fallait apporter sa gamelle et manger sur le coin de l'établi ?

Dans des ateliers souvent pas chauffés, ou peu. Alors, c'est vrai, il y avait du travail, quoique certains ont tout de même connu des périodes de chômage... Il n'y avait pas non plus les transports d'aujourd'hui : pour ma part, je faisais 45 minutes de marche à pied, matin et soir, par tous les temps.

Et que dire des femmes qui faisaient la lessive à la main ? Pas de machine ni pour le linge ni pour la vaisselle. Alors, est-ce que c'était mieux ? Je ne sais pas ! A l'époque, nous étions tous logés à la même enseigne, nous nous contentions de ce que nous avions et, surtout, nous n'étions pas tentés par quoi que ce soit, puisqu'il n'y avait rien, ou pas grand-chose... Je pense que c'est là le drame de l'époque actuelle, c'est qu'il y a beaucoup de choses, mais que les salariés ne peuvent pas se les offrir. Certainement, chaque époque a du bon et du mauvais. Là nous sommes dans le mauvais, à nous de faire le nécessaire pour en sortir !

Jeannine, 80 ans, toujours militante !

L'Agenda

- 18 mars, journée d'action
- Du 24 au 28 mars, 10^{ème} congrès de l'UCR CGT
- Du 31 mars au 4 avril, 39^{ème} congrès de la FNIC CGT
- 10 avril, Conseil National de l'UFR FNIC



COMMUNIQUE SPECIAL A L'ATTENTION DES ANIMATEURS DE SECTIONS :

nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître, pour chaque section, le nombre d'exemplaires de Vie Nouvelle diffusés. Le nom et les coordonnées du camarade chargé du suivi du magazine nous seraient très utiles. Merci à tous de votre attention.

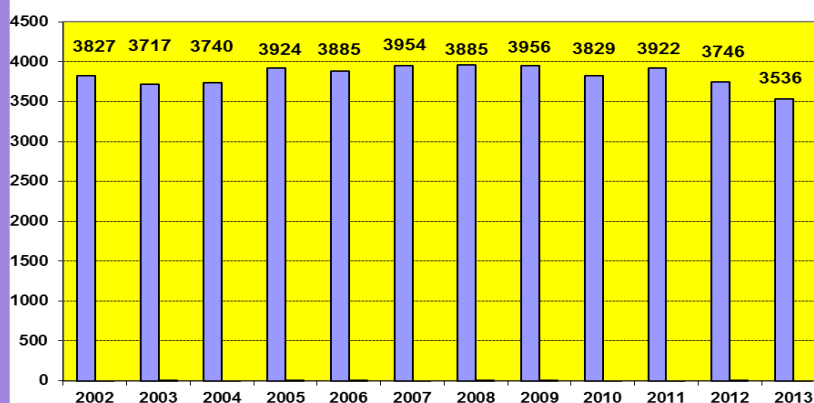
Prélèvements automatiques : Passage au SEPA.

La plupart des banques a fait directement le transfert de l'ancien système au nouveau. Mais des camarades ont rencontré des difficultés avec certaines agences, notamment du Crédit Mutuel : nous vous faisons part de l'expérience

d'un camarade, qui s'est tout simplement fâché très fort, qui a menacé de clôturer son compte et de s'adresser à un autre organisme bancaire... Toutes les difficultés se sont aplanies...

Son conseil : demander un Compte Pro.

FNI payés au 20 janvier 2014



La vie des sections

DÉBAT LORS DE L'ASSEMBLÉE DE DÉBUT D'ANNÉE DES RETRAITÉS CGT MICHELIN SUR L'ACTIVITÉ DES RETRAITÉS CGT « LÀ OÙ ILS VIVENT » AVEC DES STRUCTURES ADAPTÉES.

La section CGT des retraités Michelin a comme spécificité d'avoir en son sein des syndiqués dans des villes de petite taille, souvent éloignées des bassins d'emplois classiques du département, et plutôt proches de la ruralité. A l'Assemblée générale de remise des cartes le 31 janvier, il a été volontairement mis en débat le regroupement des retraités sur leur lieu de vie, comme le préconise le document d'orientation du Congrès.

Les syndiqués CGT ne voient pas comment il peut y avoir des sections de retraités en territoire appelées à être l'organisation CGT de proximité – de quelle proximité parle-t-on : de quartiers dans les villes conséquentes, de cantons ailleurs ? Quels liens avec la structure naturelle qui est l'UL, quels moyens, quelle structure propre pour diriger, animer ? Qui va faire ? Ne risque-t-on de créer des doublons et ainsi de déshabiller Pierre pour habiller Paul puisque les sections professionnelles liées à l'USR et aux UFR ne peuvent que demeurer, car les questions de retraites complémentaires, de prévoyance, d'activités comité d'entreprise, etc... sont souvent liées à l'ancienne activité professionnelle ? Quelles seront les attributions réelles de ces nouvelles sections ? Pour quoi faire ? Qu'on le veuille ou non, le rapport avec le lieu de travail et la

branche professionnelle lorsque le retraité était en activité restera toujours fort.

Il y a LSR, organisation de la CGT, pour les loisirs et la culture. Quelle sera l'articulation entre elle et les nouvelles sections en territoire ? Ce que malheureusement LSR ne peut faire géographiquement dans son essor, comment les sections de retraités en territoire (maillage très théorique) pourraient-elles le faire ?

Ne pas laisser isoler les retraités sur leur lieu de vie et les regrouper dans la CGT pour la défense de leurs propres intérêts, c'est sans aucun doute une grande idée, mais pour passer de la théorie à la pratique, ne faudrait-il pas tenter une ou deux expériences ciblées bien précises en mobilisant les syndiqués retraités déjà organisés avec les responsables UD, UL, USR pour l'application d'un plan de travail jusqu'à sa réussite ?

Le débat s'est achevé sur de nombreuses interrogations dont une, qui n'est pas des moindres, est relative au fait que cette proposition de sections de retraités de territoire n'émane ni des retraités eux-mêmes, ni de leur organisation de base pour ce qui concerne les territoires et que leur viabilité n'est pas démontrée...

A noter que ce problème a été évoqué à partir des écrits de l'UCR, et non à partir des aspirations des syndiqués des sections, fussent-elles interpro, ni de syndiqués « isolés ».